

Les Indispensables « Délégation Droits des femmes »

Parcours de formation sur 2 jours

Découvrez les formations pour les élu.e.s organisées par

mon
mandatlocal.fr

Depuis la loi du 4 août 2014, l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais une politique publique à part entière. Mettre en œuvre une politique locale plus égalitaire est devenu un véritable enjeu pour les collectivités locales.

Comprendre la réglementation, faire un état de lieux de sa collectivité avec un rapport détaillé, réaliser un diagnostic et élaborer un plan d'action sur l'égalité femmes-hommes dans les politiques locales... tels sont les principaux défis à relever pour les élu.e.s en charge de la délégation « Droits des Femmes et à l'Égalité » ou souhaitant intégrer l'égalité dans leur champ de compétence.

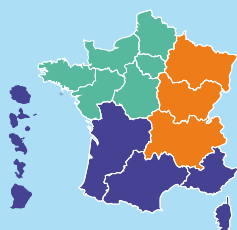
Ce parcours de formation vous proposera une démarche méthodologique complète et des outils efficaces pour mettre en œuvre une politique locale d'égalité femmes-hommes mais aussi sera un cadre d'échange pour rencontrer ses homologues, mutualiser les expériences et partager les bonnes pratiques.

Déroulé :

- ✓ Jour 1 : Égalité femmes-hommes : évaluer les politiques publiques de sa collectivité (6h)
- ✓ Jour 2 : Mettre en place une politique égalitaire dans sa collectivité (6h)

Points travaillés pendant le parcours

- ✓ Stéréotypes de genre et inégalités ;
- ✓ Réglementation en vigueur et cadre juridique ;
- ✓ Les outils et ressources de la collectivité ;
- ✓ Diagnostic et orientations pluriannuelles ;
- ✓ Budgétisation sensible au genre - BSG.



Pour toutes questions et inscription, veuillez contacter le conseiller pédagogique de votre région :

- Armelle Lefebvre : 06 71 51 89 83 / armelle@monmandatlocal.fr
- Laurence Chinal : 07 88 49 84 88 / laurence@monmandatlocal.fr
- William Bessat : 06 71 51 89 91 / william@monmandatlocal.fr

Public concerné

- Tout.e élu.e en charge de la Délégation « Droits des Femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes » ou les élu.es en charge d'autres délégations et souhaitant intégrer l'égalité FH.
- Au niveau communal, intercommunal, départemental, régional ou national.

Pré-requis

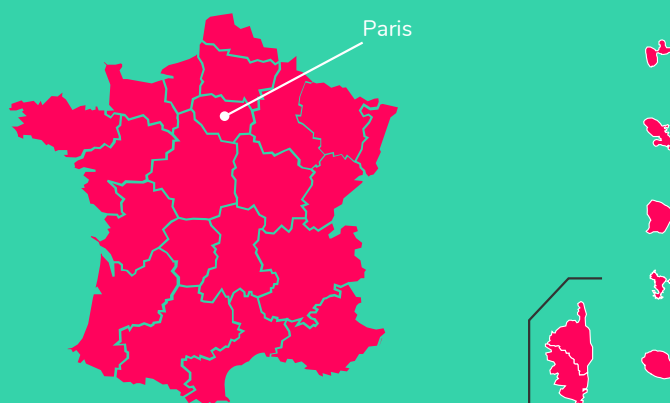
- Être titulaire d'un mandat d'élu.
- Avoir la volonté de porter des politiques publiques plus égalitaires.

Vous pouvez participer à ce parcours de formation de 2 manières :

1. Sessions déjà définies

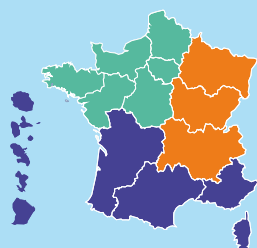
Choisissez la session qui vous convient sur notre site internet.

Les dates sont indiquées sur notre site internet.



2. Dans votre collectivité

Un parcours de formation adapté aux enjeux et contexte de votre collectivité.



Pour toutes questions et inscription, veuillez contacter le conseiller pédagogique de votre région :

- Armelle Lefebvre : 06 71 51 89 83 / armelle@monmandatlocal.fr
- Laurence Chinal : 07 88 49 84 88 / laurence@monmandatlocal.fr
- William Bessat : 06 71 51 89 91 / william@monmandatlocal.fr

Découvrez le détail de chaque journée dans les pages suivantes.

Égalité femmes-hommes : évaluer les politiques publiques de sa collectivité (6h)

- ✓ Droits des femmes
- ✓ Stéréotypes de genre
- ✓ Égalité femmes-hommes
- ✓ Violences sexistes
- ✓ Politique égalitaire

Programme

- ✓ État des lieux de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques
 - Tour d'horizon des inégalités : définition, chiffres-clés, approche sociologique, impact sur la vie des administré.e.s ;
 - Sensibilisation aux stéréotypes de genre ;
 - Promotion des droits et lutte contre les violences sexistes.
- ✓ Les collectivités, actrices incontournables de la lutte contre les inégalités femmes-hommes
 - Rappel du cadre légal et réglementaire ;
 - Focus sur les compétences et rôles des collectivités en matière d'égalité ;
 - Les acteurs et outils pour soutenir votre démarche (administration, commande publique, charte européenne).
- ✓ Des politiques publiques égalitaires : de quoi parle-t-on ?
 - Présentation d'études d'impact de politique au prisme de l'égalité femmes-hommes :
 - Éducation : aménagement des écoles, activités de loisirs...
 - Développement économique : aide à la création d'entreprise, emplois aidés...
 - Transition énergétique : mobilité, réduction de déchets...
 - Sport et culture.
 - Exemples de bonnes pratiques et de projets réalisés dans des collectivités.

Objectifs

- Maîtriser les obligations et les dispositifs existants pour lutter contre les inégalités femmes hommes ;
- Comprendre l'importance de mener des politiques égalitaires dans sa collectivité ;
- Construire un budget pour mener des projets prenant en compte l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les +

Exercice pour appréhender la perception de l'égalité sur son territoire.

Mettre en place une politique égalitaire dans sa collectivité (6h)

- ✓ Volonté politique
- ✓ Diagnostic interne
- ✓ Plan d'actions
- ✓ Sensibilisation & Mobilisation
- ✓ Budgétisation sensible au genre (BSG)

Programme

- ✓ Définir des orientations pluriannuelles en matière d'égalité
 - Mise en place d'une approche intégrée et spécifique en faveur de l'égalité femmes-hommes ;
 - Les indicateurs pour réaliser un diagnostic territorial ;
 - Focus sur les moyens : humains et financiers, communication, statistiques sexuées, sensibilisation et mobilisation des acteurs.
- ✓ Élaborer un plan d'action
 - Définir le cadre du plan d'action : priorisation des domaines d'actions, durée ;
 - Définir les actions à mettre en place ;
 - Pour l'élaboration partagée du plan d'action.
- ✓ Mobiliser un budget
 - Réalisation d'un rapport annuel préalable aux débats sur le projet de budget : outils et ressources ;
 - Construction des budgets locaux : enjeux, freins et leviers ;
 - Focus sur la budgétisation sensible au genre (BSG).
- ✓ Définir une stratégie de mobilisation
 - Suivi et évaluation : définition des objectifs quantitatifs et qualitatifs attendus et des indicateurs à contrôler ;
 - Communication et consultation ;
 - Les freins et conditions de réussite.

Objectifs

- Appréhender le contexte et les compétences de sa collectivité ;
- Acquérir une méthodologie et les outils pour élaborer un plan d'action ;
- Construire une approche intégrée avec un budget, une feuille de route et une stratégie de mobilisation sur l'égalité femmes-hommes.

Les +

- Tour de table pour identifier les actions déjà réalisées dans sa collectivité ;
- Travaux en groupe pour préparer un plan d'action puis restitution avec une présentation des points forts, des inconvénients, des marges de manœuvre, etc.

Qui est MonMandatLocal ?

MonMandatLocal est un **organisme de formation transpartisan et indépendant**. Nous proposons un ensemble de services pour outiller les élus et collectivités et démultiplier leur impact local tout au long de l'année :

Des formations pour faciliter l'exercice des mandats locaux

Des contenus et des formats adaptés aux besoins et impératifs de chacun :

- ✓ **Parcours de formation** : des formations conçues par modules pour maîtriser les domaines incontournables de la vie politique et réussir son mandat.
- ✓ **Formations en ligne** : à mi-chemin entre le présentiel et la formation à distance, nos sessions permettent d'interagir avec le formateur qui peut envoyer des documents, organiser des groupes de travail et chatter.
- ✓ **Formations à la journée** : des sessions à la journée partout en France pour renforcer ses compétences et son efficacité politique.
- ✓ **Formations sur-mesure dans votre collectivité** : un programme adapté aux attentes et besoins du groupe ainsi qu'aux enjeux et contexte de la collectivité.
- ✓ **Accompagnement individuel** : un programme personnalisé pour celles et ceux qui souhaitent travailler sur des objectifs personnels.



Un organisme reconnu pour ses formations aux élus



Un agrément,
gage de conformité



Une certification,
gage de qualité

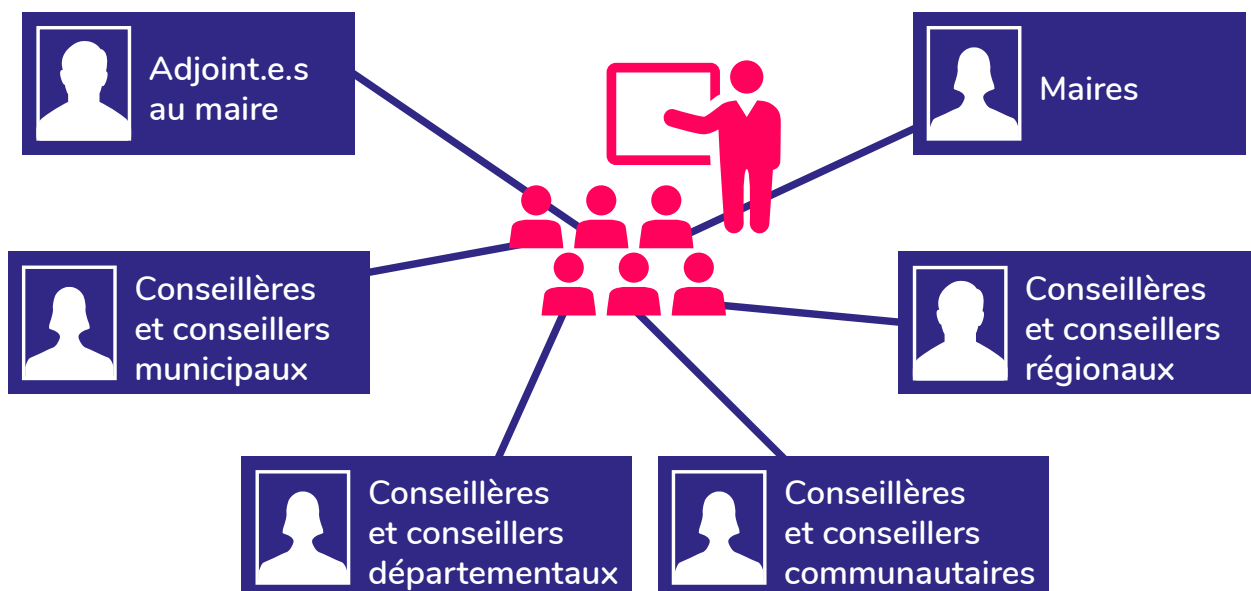


Une adhésion, gage de
concertation avec la
profession

À qui s'adressent nos formations ?

Une entreprise dédiée à la formation des élu.e.s

Nos formations s'adressent à l'ensemble des élus locaux du territoire :



Des formats conçus pour vous faciliter la vie... et le mandat !

Nos formations sont conçues aussi bien pour des élus qui débutent que pour ceux qui ont déjà une expérience du mandat local.

Nos parcours de formation composés de plusieurs modules permettent d'accéder aux connaissances d'un domaine : les indispensables du mandat, de la communication politique, des finances locales, etc.

Les contenus de chaque module sont indépendants les uns des autres, ce qui vous permet de choisir ces formations à la journée pour approfondir une thématique en particulier, ou bien de suivre tout ou partie du parcours.

Néanmoins, nous vous recommandons vivement de suivre le parcours dans son intégralité en suivant son ordre chronologique.

À l'exception des Journées régionales et nationales des femmes élues, nos formations s'adressent à des groupes de 5 à 15 élu.e.s.

Vos droits à la formation

La formation est un droit individuel de l'élu.e local.e et est éligible par tous : membres des conseils municipaux, des communautés urbaines, d'agglomération, des conseils départementaux et des conseils régionaux.

Tout membre des Assemblées précitées a droit à la formation, qu'elle/il soit ou non dans la majorité de l'assemblée où elle/il siège.

Pour mobiliser son droit, l'élu.e a deux options :

Droit Individuel à la Formation (DIF) des élus

Le Droit Individuel à la Formation des élus est mobilisable par tous les élus locaux ayant un mandat local, et ce jusqu'à 6 mois après la fin du mandat.

Tous les ans, 20h de formation sont mobilisables. Depuis la loi engagement et proximité, **ces droits sont également valables pour les nouveaux élus.**

Pour mobiliser votre DIF, il vous faut remplir un dossier de demande de financement - **au plus tard 2 mois avant la date de la formation** - et à nous retourner complété.

Budget formation des collectivités

Les Dépenses de Formation des Élus Locaux (DFEL) constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le budget formation des élu.e.s peut aller jusqu'à 20% du montant total des indemnités annuelles des élu.e.s de la collectivité.

✓ Les frais de formation comprennent :

✓ les frais d'enseignement ;

les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration).

En mobilisant votre DIF, ces coûts donnent droit à un remboursement sur présentation des justificatifs.

Lors de votre inscription à nos formations, il vous suffit de sélectionner « Financement Collectivité » ou « Financement DIF » pour finaliser votre pré-inscription.

Nos équipes reviendront vers vous pour vous demander les documents à joindre et se chargeront ensuite de faire suivre votre demande à la Caisse des Dépôts, si vous choisissez cette option de financement.